**TERMES DE REFERENCE**
**REHABILITATION D'OUVRAGES HYDRAULIQUES**

## Contexte

Dans le cadre du projet BHA initié par World Relief Corporation Haïti en partenariat avec la DINEPA et l'OREPA SUD afin d'Améliorer l'accès des ménages aux services et installations d'assainissement et d'hygiène pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes, et réduire la propagation du choléra dans les communes d'Arniquet, de Maniche, de Saint-Louis-du-Sud et de Cavaillon. Sur ce une série d'activités a été mise en place telles que : sensibilisation sur la prévention de cholera avec le modelé care group, réhabilitation de points d'eau, vidange des latrines et teste de qualité de l'eau de consommations

Ainsi, seize (16) latrines institutionnelles (Eglises & Ecoles) sélectionnés pour vidange, vont à leur tour être réhabilitées dans les quatre communes d'intervention du projet.

## Article 1 : Objet du marché

l'objet du marché est la réhaibilitaiton de latrines institutionnelles au niveau des quatre communes des Cayes: **Saint-louis du Sud, Arniquet, Cavaillon et Maniche**.

**1.1** Ces travaux entrent dans cadre de Réponse humanitaire d'urgence intégrée dans le département du Sud d'Haïti de projet Wash pour resuire le taux de prevalence de cholera et des maladies diarrheiques, implemeté par World Relief et financé par BHA USAID.

**1.2** Les soumissionnaires doivent répondre sans restriction techniques stipulées dans le dossier et être conformes aux règlements de « World Relief Corporation » et les normes en vigueur établis par la DINEPA (référentiels techniques).

**1.3** L'attribution du marché se fera sur la base des résultats obtenus lors des analyses des offres techniques et financières des soumissionnaires.

## Article 2 : Allotissement

**2.1**- Le présent marché est constitué de deux lots réparties dans les quatre communes dans le département du Sud. Le marché est attribuable par lot et aucune firme invitée ne pourra en obtenir plus d'un (1) lot. Elle peut néanmoins soumettre pour tous les lots en ayant soin de présenter un dossier séparé pour chaque lot et World relief se réserve le droit de réduire la quantité de points d'eau à réhabilité dans chaque lot.

**2.2**- Le soumissionnaire qui se verra attribuer un marché s'engage d'ores et déjà et sans réserve aucune à respecter les mesures de sauvegarde pour la gestion des impacts environnementaux et sociaux potentiels.

2.3. Répartition des Lots

***Lot 1 : Maniche- Cavaillon***

| | Commune | Nombre de latrine |
|---|---|---|
| 1 | Maniche | 4 |
| 2 | Cavaillon | 4 |
| Total | | **8** |

***Lot 2 : Saint Louis Arniquet***

| | Commune | Nombre de latrine |
|---|---|---|
| 1 | Saint Louis du Sud | 6 |
| 2 | Arniquet | 2 |
| Total | | **8** |

**Note :** une fois le marché attribue, l'équipe du projet organisera une visite des sites pour les entreprises sélectionnées.

## Référentiels techniques pour les travaux

### Réhabilitation latrines :

- Gros Œuvres (Travaux de Réparation de la structure Sanitaire)
- Réhabilité la dalle du parquet en ajoutant les sièges avec la couverture Hygiénique et les Tuyaux du dégagement - (Inclus toutes les matériaux et matériels nécessaire)
- Réparations des portes - (Inclus toutes les matériaux nécessaire)
- Travaux Peinture - en identifiant les sexes dans les portes (Inclus toutes les matériaux nécessaire)
- Construction d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite ;

## Article 3: References techniques pour les travaux:

**Contrôle qualité :**

- Tous les materiaux utilisés sur le site seront approuvés par l'ingenieur de terrain de World Relief;
- Le sable sera le sable de riviere approuvé par l'ingenieur superviseur.
- Le gravier sera un gravier provenant des rivieres et concassé ayant un diametre compris entre 6 a 25mm
- Le liant sera le ciment CPA-150(Type 1), pour tout autre ciment la source de provenance sera soumis et approuvé par le superviseur
- Pour les maconneries de moellons, on utilisera les moellons venant des rivieres ou tout autre carriere approuvé par le superviseur.
- Les agglomérés de ciment seront fabriqués mecaniquement et repondant aux criteres et normes en vigueurs
- Le béton sera dosé a 350kg/m3 et mis en oeuvre mecaniquement avec l'utilisation d'aiguille vibrante. A l'execption du béton de propreté 150kg/m3
- Les aciers seront de grade 40 et auront des diametres de 1/2'' pour les aciers longitudinaux et de 3/8'' pour les aciers de repartition(etriers, cadres,épingles).
- Les etriers seront espacés entre 7.50 à 10cm max. Suivant le contexte.
- Les colonnes auront 20cm de coté comme dimension minimale.
- Les chainages horizotaux auront 20cm pour lageur et 20cm cm comme dimension minimale.
- Les couches de revetement(crepissage et enduits) seront de 5cm avec mortier dosé 250kg/m3
- Les couches de revetement de peinture se feront sur une surface propre et plane, préparé au papier emery. Une couche primaire sera appliquée sur la surface avant l'application de la peinture choisie. L'application se fera en double couche. La peinture sera une peinture à l'huile.

## Article 4 : Délais d'exécution et réception des travaux

### *4.1 Délais d'exécution :*

Le délai d'exécution fait partie des criteres de selection et sera fixé par chaque soumissionnaire. Mais en aucun cas ce délai ne saurait dépasser **trois (3) semaines.**

En cas de dépassement de délai global contractuel, des pénalités seront décomptées sur la base de **1/100ème** du montant du marché par jour calendaire de retard. Ces pénalités interviendront de plein droit sans mise en demeure préalable, sur simple constatation du retard.

Le montant des pénalités est plafonné à **10%** du montant total du marché. World Relief peut résilier de plein droit et aux torts de l'entrepreneur le marché dès que ce seuil est atteint et cela sans autre avertissement et nonobstant tout recourt judiciaire.

### **4.2 De la Visibilité** :

World Relief fournira les détails de sa visibilité ainsi que celle du bailleur qui devront être bien visible en caractères d'imprimerie sur tous les ouvrages réhabilités ;

### *4.2 Réception des ouvrages :*

Les ouvrages ne sont reçus qu'après avoir subi, aux frais du contractant, les vérifications et épreuves prescrites. Les ouvrages qui ne sont pas satisfaisants aux clauses et conditions du marché ou qui ne sont pas exécutés conformément aux règles de l'article doivent etre repris par l'attributaire à ses frais. Tout ouvrage ou partie d'ouvrage devra faire l'objet d'une réception par l'ingenieur superviseur. Celui-ci établira, pour chaque réception prononcée, un procès verbal et un certificat de bonne execution ratifie par le Chef du projet.

### *4.3 Réception des travaux :*

Après achèvement des travaux dans leur totalité, l'ingénieur superviseur, accompagné du contractant, et les responsables des institutions bénéficiaires (Eglises, écoles), leaders communautaires effectuent une visite conjointe de tous les travaux. Cette visite fera l'objet d'un procès-verbal dressé sur le champ par l'ingénieur superviseur et signe par l'autorité locale et de l'Eglise le plus proche de l'ouvrage. Au vu du procès-verbal, les représentants ci-mentionnés décident si les travaux peuvent être reçus et payés.

Lorsque la réception est assortie de réserves, l'entrepreneur doit remédier aux imperfections et malfaçons correspondantes dans un délai fixé dans le procès-verbal. Dans le cas où ces travaux ne seraient pas faits dans ce délai prescrit, 10 jours après le procès-verbal sans action de la part de l'entrepreneur, les ménages peuvent les faire exécuter aux frais et risques de l'entrepreneur. Les frais en question seront déduits du dernier payement a l'entrepreneur.

## Article 5 : Modalités financières

### *5.1 Type de marché* :

Le marché est à prix ferme et non révisable. Les offres devront être soumises en français et être libellées Dollars (USD). Si le soumissionnaire omet de faire apparaître un prix unitaire à un article du

Bordereau des prix et du cadre du devis estimatif, cela entrainera le rejet de l'Offre et conséquemment sa disqualification.

### *5.2 Modalités de paiement :*

Les travaux seront payés sur présentation de rapport de l'ingénieur montrant l'état d'avancement des travaux avec photos à l'appui et du procès-verbal signé par les différents parties prenantes (Leader religieux, autorité local, ou leader communautaire, responsable des institutions)

### *5.3 Dispositions fiscales :*

Les ouvrages seront réalisés en toutes taxes comprises conformément aux dispositions des lois en vigueurs. Afin de satisfaire aux exigences fiscales, les offres des soumissionnaires devront faire apparaître distinctement les prix et le montant hors taxes, les droits et taxes et le montant TTC.

L'entrepreneur soumissionnaire est appelé à soumettre les papiers de paiement de taxes au gouvernement des 3 derniers mois faute de quoi, la disqualification sera en jeu !

### *5.4 Avance de démarrage*

**Aucune avance de démarrage ne sera accordée** après la signature du contrat (l'entreprise devra préfinancer les travaux).

Après la réception des travaux, 100% (Cent pour cent) du montant du projet sera payé après le rapport de l'ingénieur superviseur et procès-verbal montrant la réalisation complète des réparations suivant les termes de références et visibilité assez claire dans toute son intégralité et la satisfaction de World Relief, autorité locale, Leader Religieux.

### *5.5 Dispositions particulières*

Le soumissionnaire ne pourra se prévaloir d'erreurs, omissions ou imprécisions pour faire une réclamation de quelque nature que se soit.

### *5.6 Rendez-vous*

Le contractant est tenu d'assister à toutes les réunions fixées par l'ingenieur superviseur. Il aura la faculté de se faire remplacer par un agent qui agira en ses lieux et places.

## Article 6 : présentation des offres

### *6.1 Soumission des offres :*

Les offres doivent être soumises en français par courriel et être reçues :

- wrhprocurement@wr.org avec mention du numéro du lot dans l'objet avant la date de **10 Mars 2024**

***6.2 Présentation des offres :***

Chaque offre devra être présentée électroniquement selon les exigences ci-dessous. L'absence de l'un ou de plusieurs des documents ci-dessous mentionnés, annulerait sans recours l'offre correspondante. Le dossier de soumission des offres devra porter sur les **Offres technique et Financière, le** nom de l'entreprise devra clairement etre enonce, et qui comprendra entre autres :

1. Cette liste comprendra le nom et la qualification (Joindre les CV et une copie de diplômes et certificat;
2. La liste des travaux similaires exécutés au cours des trois (3) dernières années (année, types d'ouvrages, clients, montant
3. Le devis estimatif daté, signé et scéllé.
4. Les documents fiscaux (patente,matricule et quitus fiscal à jour)

**6.3** ***Critères d'attribution***

Les critères communs retenus pour l'attribution du marché seront les suivants :

- Les références techniques du soumissionnaire dans les travaux similaires
- Justifier d'une présence effective dans le département du SUD (à proximité du lieu d'exécution)
- Le délai d'exécution des travaux
- La proposition financière
- Prédispositions à commencer les travaux aussitôt que le marché est accordé

**<u>Article 7 : Ouverture et évaluation des offres :</u>**

***7.1 : Ouverture des offres :***

L'ouverture des offres se fera par un comité désigné à cet effet par le Maître de l'Ouvrage.

La présence des pièces demandées sera constatée. L'absence de l'une quelconque de ces pièces entraînera l'élimination immédiate du soumissionnaire.

.

***7.2 Evaluation et comparaison des offres et attribution du marché :***

Le Maître de l'Ouvrage procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres considérées conformes (*examen de la conformité des offres, du point de vue de la fourniture de tous les éléments prescrits,* La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires, ;

Le Maitre d'ouvrage attribuera le marché à l'Entreprise, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'appel d'offres, et qu'elle est l'offre la mieux-disante.

La signature de l'Accord de marché par l'Entrepreneur et le Directeur National de « World Relief Corporation Haïti » constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant l'Entreprise à exécuter les travaux dans les conditions du Dossier d'Appel d'Offres.

**Article 8 : Annulation de la procédure d'appel d'offre**

En cas d'annulation d'un appel d'offre, les soumissionnaires doivent être avertis de l'annulation par l'Autorité contractante.

L'annulation peut intervenir dans les cas suivants :

- Lorsque l'appel d'offre est infructueux, c'est-à-dire lorsque aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse
- Lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés
- Lorsque des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet
- Lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles
- Lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure, ayant notamment empêché une concurrence